



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 Avril 2022

Présents : M. Jean-Louis FLORES Président,
Membres titulaires : Régis FRANCHI, Martial ALIX, Jean-Paul PETIT, Gilles QUINTON.
Membres suppléants : Thomas HAROUN, Frédéric PLAGNOL.
Membres suppléants (non votants) accompagnants leur membre titulaire :

Excusé(s)
Membres titulaires : Anne CABRIT, Michèle MARTIN
Membres suppléants : Marc Gillot, Valérie HERKT

A été nommé secrétaire : Thomas HAROUN

La séance est ouverte à 19H05
Lecture et approbation du Compte rendu du comité syndical du 14/12/2021.

• **Délibérations** :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M 14

Monsieur le Président donne la présidence au vice-président et se retire.

Monsieur Martial ALIX donne lecture du compte administratif 2021,

Il apparaît un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 206 523.92 € et un déficit de la section d'investissement de 2 582,58 €.

Monsieur le Président quitte la salle et laisse le Comité syndical voter ce compte administratif 2021,

Le Conseil Administratif approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 M14

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Président

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion M14, dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT M 14

Considérant le vote du compte administratif 2021,

Considérant l'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit : 206 523.90 €

Considérant le déficit de clôture de la section d'investissement soit : 2 582.58 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil d'administration,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante sur le budget 2022 :

En section d'investissement :

D001 = 2 582.58 €

R1068 = 2 582.58 €

En section de Fonctionnement

R002 = 203 941.34 €

VOTE DU BUDGET 2022

Considérant le Budget primitif M14 présenté par Monsieur le Président,

Considérant le vote du compte administratif 2021 en concordance avec le compte de gestion,

Vu les travaux de la commission budget,

Vu les propositions du Maire,

Le Comité d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

De voter le budget primitif 2022 tel que présenté par Monsieur le Président,

Pour la section de Fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de
728 941.34 €

Pour la section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de
74 351.58 €

Montants de participation des communes au SIVOS de la Pointe du Diamant pour l'exercice 2022

Considérant l'Attribution de compensation touchée par les communes membres du SIVOS,

Considérant qu'une partie de cette attribution de compensation comprend la compétence éducation et transport scolaire,

Considérant l'adhésion des communes membres au SIVOS,

Considérant la convention de participation à l'ALSH entre la commune de Saint Martin de Bréthencourt et le SIVOS de la Pointe du Diamant,

Le Président propose de voter les montants de participation des communes pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du syndicat décident :

De définir, tel que présentés ci-dessous, les nouveaux montants de participation :

<u>Communes</u>	<u>AT</u> <u>éducation</u> <u>2022</u>	<u>AT</u> <u>transport</u> <u>scolaire</u> <u>2022</u>	<u>Participation</u> <u>aux frais de</u> <u>fonctionnement</u> <u>de l'ALSH</u> <u>2022*</u>	<u>Participation</u> <u>complémentaire</u> <u>2022 des</u> <u>communes</u> <u>membres :</u>	<u>Total</u>
Boinville le Gaillard	66 068.46 €	/	€	€	66 068.46 €
Orsonville	6 986.78 €	/	€	€	6 986.78 €
Paray Douaville	2 983.53 €	3 292.43 €	€	€	6 275.96 €
Allainville aux Bois	68 524.08 €	654.01 €	€	€	69 178.09 €
Saint Martin de Bréthencourt	/	/	€	/	€
Total					148 509.29 €

* Le montant de participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et complémentaire sera défini en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'ALSH par le déficit de fonctionnement 2021
Ces montants seront calculés et validés lors d'un prochain comité syndical.

Pour les communes membres du SIVOS la participation sera réglée en 4 échéances soit au trimestre

(Mars, Juin, Septembre, Décembre)

Les montants de ce tableau seront définis lors d'un prochain comité syndical.

<u>Communes</u>	<u>Mars 2022</u>	<u>Juin 2022</u>	<u>Septembre 2022*</u>	<u>Décembre 2022 :</u>	<u>Total</u>
Boinville le Gaillard	€	€	€	€	€
Orsonville	€	€	€	€	€
Paray Douaville	€	€	€	€	€
Allainville aux Bois	€	€	€	€	€
Total :	€	€	€	€	€

- **Points Divers**

Etudier le changement du parcours du Bus entre Boinville le Gaillard et Allainville aux Bois en passant par Obville et non plus par le carrefour entre Boinville le Gaillard et Orsonville.

Fin de la séance 19h55

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
FLORES Jean-Louis	GILLOT Marc
MARTIN Michèle	HAROUN Thomas
CABRIT Anne	BUREAU Norbert
PETIT Jean-Paul	LECOMTE Agnès
QUINTON Gilles	OMONT Virginie
FRANCHI Régis	PENDIDO Florie
ALIX Martial	PLAGNOL Frédéric
HERKT Valérie	MORIZET Sandrine